2026

CATALOGUE DE FORMATION
CENTRE HOSPITALIER DE DREUX

CENTRE HOSPITALIER DE DREUX – 44 AVENUE KENNEDY – 28100 DREUX
N° DE SIRET 26280017000017 - N° de déclaration d'activité : 24280146728
Catalogue V2 / mise à jour sept. 2026

SOMMAIRE

N° de page

PRESENTATION DE LA FONCTION FORMATION 2

EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE ET EQUIPE 3

CHARTE QUALITE 4

RECYCLAGE AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 1 ou 2 (selon le public concerné) 5

ATTESTATION DE FORMATION GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 1 (AFGSU 1) 6

ATTESTATION DE FORMATION GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2 (AFGSU 2) 7

FORMATION PRISE EN CHARGE DE L'ARRET CARDIAQUE ET CHARRIOT D'URGENCE 8

FORMATION AUX NOUVEAUX GESTES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE 9

FORMATION SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Annexe 5 – DAMAGE CONTROL 10

FORMATION SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Annexe 7 – Décontamination Hospitalière d'Urgence et Moyens de protection individuelle ou collective NRC 11

FORMATION SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Annexe 1+2 - Principes d'organisation sanitaire en situation exceptionnelle 12

FORMATION SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Annexe 8 – Décontamination Hospitalière Approfondie 13

FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS AFGSU 14

FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS AFGSU ..... 15 ET 16

LES INFORMATIONS PRATIQUES 17

FICHE D'INSCRIPTION 18

PLAN D'ACCES 19

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES SOINS D'URGENCE 20

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 21

LES FORMATIONS DISPENSEES PAR LE CH DE DREUX EN CHIFFRES 22

RECUEIL, PRISE EN COMPTE, TRAITEMENT DES RECLAMATIONS 23

FICHE DE RECLAMATION 24

GRILLE TARIFAIRE 25

CALENDRIER DES FORMATIONS 26

CONTACTS 27

PRESENTATION DE LA FONCTION FORMATION

LE CENTRE HOSPITALIER DE DREUX : UN CENTRE DE FORMATION AGREE

Le centre hospitalier de Dreux est agréé en tant qu'organisme de développement professionnel continu (ODPC) et est donc habilité à dispenser des programmes de développement professionnel continu (DPC). Les formations proposées permettent ainsi de répondre à l'obligation triennale de formation des professionnels de santé.

Le centre hospitalier propose une offre de formation riche et variée dans le centre d'enseignement en soins d'urgences CESU28 et le centre départemental de simulation en santé SantéSim28 où sont assurées ces formations.

CESU-SANTESIM 28

Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 28) réalise près d'une centaine d'actions de formations par an, représentant plus de 200 jours de formation et plus de 1200 personnes formées. Le CESU est intégré au Centre Départemental de Simulation SANTESIM où sont réalisées des formations en simulation sur mannequins haute-fidélité, formations en équipe pluri professionnelle destinées aux professionnels de santé et aux étudiants en santé.

3 Antennes locales sont ouvertes sur les sites de Chartres, Nogent le Rotrou et Châteaudun afin de développer des formations AFGSU de proximité pour les hôpitaux, IFSI et IFAS du département dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire (GHT 28).

Ces missions de formation sont assurées par un binôme de formateurs issus des services du SMUR, Urgences et Réanimation (Médecin, Infirmier, Aide-soignant et ARM) ainsi que des IFSI IFAS du département.

Les formations dispensées couvrent un large panel, allant des formations GSU, Situations Sanitaires Exceptionnelles, Damage control, Perfectionnement Ambulancier, prise en charge aux Urgences, jusqu'à la formation des formateurs afin de répondre aux demandes grandissantes des besoins en formation.

Grace aux locaux équipés de caméras à but pédagogique et au matériel haute-fidélité, Le CESU développe chaque année de nouvelles formations notamment en matière de Simulation.

Le CESU répond aussi aux demandes institutionnelles en matière de formation des agents des services de soins sur la prise en charge des urgences vitales en attente de renfort.

EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE ET EQUIPE

L'EQUIPEMENT

1 salle de formation principale avec chambre équipée attenante

1 salle de formation avec vidéo projecteur, tableau blanc…

1 salle de simulation type « Accueil Urgence Vitale »

1 appartement (salon, cuisine, chambre) de simulation

1 zone hospitalière avec 2 chambres patient (1 double, 1 simple, 1 poste de soin)

2 salles de débriefing

1 équipement informatique et vidéo couvrant tous les espaces de formation

2 espaces de rangement

1 salle de reconditionnement matériel

1 salle de détente

L'EQUIPE

Dr Véronique JULIÉ, Cheffe de service

Mme Farida REMON, cadre de pôle

Mr Xavier CAUGANT, Infirmier coordinateur

Mme Sylvie LEPAGE, secrétaire

3 enseignants et 20 Formateurs issus des services SAMU SMUR Urgences du département dont certains sont spécialisés en Simulation

8 Formateurs issus des IFSI IFAS du département

1 secrétaire

CHARTE QUALITE

En notre qualité d'organisme de formation professionnelle et dans le cadre de notre mission de formation nous vous décrirons dans la présente charte, les méthodes et les moyens mis en place nous permettant de garantir une qualité optimale des formations dispensées.

Ainsi afin de contribuer au développement des compétences, les unités de formation du Centre Hospitalier de Dreux,

S'engage lors de la préparation de l'offre de formation à :

✦Accompagner les participants dans l'analyse de leurs besoins et dans l'expression du résultat attendu,

✦Concevoir un programme de formation adapté au public, au contexte, aux besoins, aux spécificités et aux contraintes du participant,

✦Choisir des formateurs ayant à la fois :

-une compétence théorique et pratique dans le domaine à traiter et justifiant d'une actualisation permanente de leurs connaissances

-des compétences en pédagogie,

✦Proposer des méthodes pédagogiques variées favorisant l'interactivité, la réflexion sur les pratiques professionnelles,

✦ Proposer des outils pédagogiques diversifiés et veiller à leur pertinence.

S'engage lors de l'animation du programme à :

✦Interroger le public accueilli sur ses objectifs et attentes et à en tenir compte,

✦Evaluer les connaissances et/ou les représentations en début et fin de formation,

✦Adapter le programme de formation au fur et à mesure de son déroulement au regard des observations du formateur, aux demandes des stagiaires sans se détourner de l'objectif global,

✦Respecter les professionnels et les établissements auprès desquels nous intervenons,

✦Assurer la confidentialité des informations recueillies lors de la formation,

✦Veiller au confort matériel et psychologique des stagiaires,

✦Apporter à chaque stagiaire des informations actualisées.

S'engage à la fin du programme à

✦Réaliser une évaluation,

✦Remettre une attestation de participation (si la formation est certifiante, une attestation le stipulant)

✦Analyser les bilans pour une mise en œuvre de mesures correctives

GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 1 ou 2 (selon le public concerné)

DUREE	DATES	COUTS
7 heures	2026	A partir de 147 € par personne
PUBLIC CONCERNE / PRE-REQUIS		**INTERVENANTS**
Titulaires de l'AFGSU 1 ou 2 depuis moins de 4 ans (à la date anniversaire de l'AFGSU initiale ou de la dernière formation continue)		Professionnels de santé formateur AFGSU du CESU 28

OBJECTIFS	• Réactualiser ses connaissances théoriques et pratiques sur la prise en charge d'une urgence vitale ou potentielle en attente de l'équipe médicale ou de renfort de la structure
CONTENU	• Actualisation sur la prise en charge de l'arrêt cardiaque • Actualisation selon les recommandations nationales de l'ANCESU • Retour d'expérience • Mises en situation avec et sans matériel sur les différents thèmes • Actualités sur les SSE
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles, mise en situation et simulation.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté). • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

ATTESTATION DE FORMATION GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 1 (AFGSU 1)

DUREE	DATES	COUTS
14 heures	2026	A partir de 294 € par personne
PUBLIC CONCERNE / PRE-REQUIS		**INTERVENANTS**
Personnels non professionnels de santé exerçant au sein d'un établissement de santé, structure médico-social ou auprès d'un professionnel de santé au sein d'un cabinet libéral, maison de santé ou centre de santé. Aucun pré requis.		Professionnels de santé formateur AFGSU du CESU 28

OBJECTIFS	- Identifier et prendre en charge seul, ou en équipe, une urgence à caractère médical en attendant l'arrivée de l'équipe médicale ou des renforts du service en lien avec les recommandations françaises de bonne pratique - Participer à la réponse graduée à une urgence collective ou à une Situation Sanitaire Exceptionnelle.
CONTENU	**AFGSU 1 – Module 1 – Urgences vitales (6 heures)** • Identifier un danger immédiat et mettre en œuvre une protection adaptée • Alerter le service d'aide médicale urgente, transmettre les observations et suivre les conseils donnés • Identifier l'inconscience et assurer la liberté des voies aériennes • Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire • Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les **gestes** adéquats • Arrêter une hémorragie externe par la pose d'un garrot **Module 2 – Urgences potentielles (4,5 heures)** • Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les **gestes** adéquats • Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence • Appliquer les règles élémentaires d'hygiène • Transmettre un bilan synthétique, les observations à l'équipe médicale et suivre les conseils donnés **Module 3 – Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles (3,5 heures)** • Comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles (SSE), les dispositifs ORSAN et ORSEC • S'intégrer dans les plans de gestion des SSE • Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés par armes de guerre et aux techniques du Damage Control • Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre • Identifier un danger et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptée lors d'un événement exceptionnel • Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles, mise en situation et simulation.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté). • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

ATTESTATION DE FORMATION GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2 (AFGSU 2)

DUREE	DATES	COUTS
21 heures	2026	A partir de 441 € par personne
PUBLIC CONCERNE / PRE-REQUIS		**INTERVENANTS**
Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la 4e partie du Code de Santé Publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ses professions.		Professionnels de santé formateur AFGSU du CESU 28

OBJECTIFS	- Identifier et prendre en charge seul, ou en équipe, une urgence à caractère médical en attendant l'arrivée de l'équipe médicale ou des renforts du service en lien avec les recommandations françaises de bonne pratique - Participer à la réponse graduée à une urgence collective ou à une Situation Sanitaire Exceptionnelle.
CONTENU	**Module 1 – Urgences vitales (10 heures)** • Identifier un danger immédiat et mettre en œuvre une protection adaptée • Alerter le service d'aide médicale urgente, transmettre les observations et suivre les conseils donnés • Identifier l'inconscience et assurer la liberté des voies aériennes • Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire • Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les **gestes** adéquats • Arrêter une hémorragie externe par la pose d'un garrot **Module 2 – Urgences potentielles (7,5 heures)** • Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les **gestes** adéquats • Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence • Appliquer les règles élémentaires d'hygiène • Transmettre un bilan synthétique, les observations à l'équipe médicale et suivre les conseils donnés • Réagir face à l'imminence d'un accouchement pré-hospitalier **Module 3 – Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles (3,5 heures)** • Comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles (SSE), les dispositifs ORSAN et ORSEC • S'intégrer dans les plans de gestion des SSE • Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés par armes de guerre et aux techniques du Damage Control • Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre • Identifier un danger et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptée lors d'un événement exceptionnel • Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles, mise en situation et simulation.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté). • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

FORMATION PRISE EN CHARGE DE L'ARRET CARDIAQUE ET CHARRIOT D'URGENCE

DUREE	DATES	COUTS
7 heures	2026	A partir de 147e par personne
PUBLIC CONCERNE	PRE REQUIS	INTERVENANTS
Tout soignant des services hospitaliers	Aucun	Professionnels de santé formateur AFGSU du CESU 28

OBJECTIFS	-Prendre en charge un arrêt cardiaque dans son service de soins -Connaitre et utiliser le chariot d'urgence.
CONTENU	• Reconnaitre un arrêt cardiaque • Alerter les secours selon les recommandations • Hiérarchiser ses actions en fonction du rôle de chacun • Connaitre le contenu du chariot d'urgence et utiliser le matériel selon ses compétences
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles, mise en situation et simulation.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté). • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

FORMATION AUX NOUVEAUX GESTES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE

DUREE	DATES	COUTS
21 heures	2026	A partir de 441e par personne
PUBLIC CONCERNE	PRE REQUIS	INTERVENANTS
Public cible : Ambulanciers DE ou CCA en exercice, diplômé avant le 1er janvier 2023 à jour de recyclage AFGSU2	Ambulanciers DE ou CCA en exercice, diplômé avant le 1er janvier 2023 à jour de recyclage AFGSU2	Équipe pluridisciplinaire à votre disposition sur l'ensemble de la formation (Médecin, Infirmier DE, Ambulancier DE, ARM)

OBJECTIFS	• Connaitre les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels ambulanciers selon les conditions règlementaires dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente (AMU) • Apprécier la gravité du tableau clinique, réalisation de bilan et télétransmission de données • S'approprier les gestes techniques et les bonnes pratiques • Mettre en œuvre les gestes de secours et de soins avec dextérité • Évaluer la qualité des gestes effectuée, réévaluation et adaptation si besoin. • Transmettre un bilan, hiérarchiser les données et les informations recueillies afin d'assurer une prise en charge pluridisciplinaire adaptée.
CONTENU	Module 1 - Cadre règlementaire (3.5h) ▪ Connaitre le cadre relatif aux transports sanitaires, organisation de l'ATSU 28, connaissance de l'AMU. ▪ Connaitre et identifier les actes et leurs risques et conséquences dans la prisse en charge de patients dans le cadre de l'AMU ▪ S'intégrer dans le dispositif de l'Aide Médicale Urgente. Module 2 – Actes professionnels (14h) ▪ Mettre en œuvre les actes professionnels, évaluer leur compréhension et les utiliser à travers des mises en situation en utilisant la Simulation. Module 3 – Recueil et traçabilité des données (3.5h) ▪ Identifier et sélectionner les informations pertinentes conduisant à la transmission d'un bilan ciblé auprès du médecin régulateur en situation d'urgence. ▪ Télétransmettre les données auprès du médecin régulateur du SAMU.
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles, mise en situation et simulation.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence ainsi que du recyclage GSU2) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté). • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	Arrêté du 31 octobre 2022 rendant obligatoire la formation complémentaire relatif aux nouveaux actes ambulanciers exerçant dans le cadre de l'AMU.
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 16 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

FORMATION SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Annexe 5 – DAMAGE CONTROL

DUREE	DATES	COUTS
7 heures	10 septembre 2026	A partir de 147 € par personne
PUBLIC CONCERNE	**PRE REQUIS**	**INTERVENANTS**
Personnel Médicaux et Paramédicaux des SMUR, Urgences, SSPI et Réanimation	Titulaires de l'AFGSU 2 initiale ou à jour de la dernière formation continue)	Chirurgien du CH, Médecin, Infirmier et Ambulanciers SMUR.

OBJECTIFS	• Connaître les principes historiques du DAMAGE CONTROL • Connaitre les principes de prise en charge NOVI AMAVI SINUS SIVIC • Connaître les principes de triage et de prise en charge des blessés par armes et des autres blessés graves en pré hospitalier • Identifier les différentes étapes de la prise en charge dite DAMAGE CONTROL et les indications en fonction des intervenants, chaine de secours et Damage control chirurgical • Maitriser les différentes techniques du DAMAGE CONTROL (Garrots, Chito Gauze, israélien,…) • Mettre en pratique des différentes techniques seul et en équipe constituée.
CONTENU	Après une partie théorique traitant du Damage Control, mise en pratique lors d'ateliers immersifs et utilisation de la méthode SAFE ABC et MARCHE RYAN en équipe. Un apport sur le Damage Control Pédiatrique et chirurgical est inclus dans la formation. Utilisation de la simulation Haute-fidélité, jeux de plateau et mises en situation.
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles, mise en situation et simulation.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté). • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	• Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins • Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU • Instruction du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles • Note technique de cadrage : formation des professionnels de santé aux SSE, DGS, DUS • Note technique de cadrage de décontamination hospitalière, 4 mai 2012, DGS, DUS • Note technique de cadrage : formation des professionnels du système de santé aux SSE, 17 février 2024, DGS • Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins • Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU • Instruction du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles • Note technique de cadrage : formation des professionnels de santé aux SSE, DGS, DUS • Note technique de cadrage de décontamination hospitalière, 4 mai 2012, DGS, DUS • Note technique de cadrage : formation des professionnels du système de santé aux SSE, 17 février 2024, DGS
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 16 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

FORMATION SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Annexe 7 – Décontamination Hospitalière d'Urgence et Moyens de protection individuelle ou collective NRC

DUREE	DATES	COUTS
7 heures	2 avril 2026 – 3 avril 2026 8 septembre 2026	A partir de 147 € par personne
PUBLIC CONCERNE	**PRE REQUIS**	**INTERVENANTS**
Professionnels des établissements de santé à accueillir et/ou à prendre en charge des patients potentiellement contaminés	AFGSU 1 ou 2 (selon la profession) à jour ou attestation de formation aux gestes et soins d'urgences spécialisée module « principes d'organisation sanitaire en SSE » (SSE annexe	Formateurs SSE du SAMU 28 – CESU 28

OBJECTIFS	• Assurer l'accueil et la prise en charge de victimes potentiellement contaminées pour lesquelles il est nécessaire de revêtir un équipement de protection individuelle (EPI) • Caractériser les risques liés aux contaminations NRC pour les victimes et les personnels • Identifier et maitriser l'utilisation des mesures de protection individuelle et collective en fonction des différents risques et des moyens de l'établissement de santé • Comprendre les règles pour éviter les transferts de contamination NRC • Connaître les contraintes logistiques et physiologiques liées au port des différents EPI NRC
CONTENU	• Après une partie théorique traitant des situations sanitaires exceptionnelles et des plans de secours, mise en pratique lors d'ateliers immersifs de séquence d'habillage et de déshabillages des tenues de protections selon le risque concerné.
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, partage d'expériences, mise en situation et simulation.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté). • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	• Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins • Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU • Instruction du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles • Note technique de cadrage : formation des professionnels de santé aux SSE, DGS, DUS • Note technique de cadrage de décontamination hospitalière, 4 mai 2012, DGS, DUS • Note technique de cadrage : formation des professionnels du système de santé aux SSE, 17 février 2024, DGS • Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins • Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU • Instruction du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles • Note technique de cadrage : formation des professionnels de santé aux SSE, DGS, DUS • Note technique de cadrage de décontamination hospitalière, 4 mai 2012, DGS, DUS • Note technique de cadrage : formation des professionnels du système de santé aux SSE, 17 février 2024, DGS
NOMBRE DE PARTICIPANTS	8 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

FORMATION SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Annexe 1+2 – Principes d'organisation sanitaire en situation exceptionnelle

DUREE	DATES	COUTS
7 heures	2e semestre 2026	A partir de 147e par personne
PUBLIC CONCERNE	**PRE REQUIS**	**INTERVENANTS**
Professionnels des SAMU, SMUR, professionnels concourant à l'aide médicale urgente et professionnels de santé des établissements de santé, chargés d'assurer la prise en charge d'un afflux de blessés	Titulaires de l'AFGSU 1 ou 2 initiale ou à jour de la dernière formation continue)	Médecin, Infirmier et Ambulanciers SMUR, Formateurs SSE

OBJECTIFS	• Connaitre le concept de "situations sanitaires exceptionnelles" • Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité´ adaptées (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement) • Participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN) en interface avec les dispositifs préhospitaliers (dispositif ORSEC) et l'aide médicale urgente • Connaitre les règles de sécurisation de l'établissement de santé en situation sanitaire exceptionnelle ; • S'intégrer dans la mise en œuvre du dispositif ORSAN, des plans de secours et des plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé et médico-sociaux, selon le rôle prévu pour la profession exercée • Être sensibilisé aux risques NRBC et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)
CONTENU	• Apport théorique des plans de secours et des moyens d'alerte • Serious game autour des plans de secours et de l'organisation d'une SSE • Séquence de rappels d'utilisation des EPI (habillage – déshabillage)
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, partage d'expériences, serious game.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté).
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	• Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins • Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU • Instruction du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles • Note technique de cadrage : formation des professionnels de santé aux SSE, DGS, DUS • Note technique de cadrage de décontamination hospitalière, 4 mai 2012, DGS, DUS • Note technique de cadrage : formation des professionnels du système de santé aux SSE, 17 février 2024, DGS • Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins • Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU • Instruction du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles • Note technique de cadrage : formation des professionnels de santé aux SSE, DGS, DUS • Note technique de cadrage de décontamination hospitalière, 4 mai 2012, DGS, DUS • Note technique de cadrage : formation des professionnels du système de santé aux SSE, 17 février 2024, DGS
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 16 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session..
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

FORMATION SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES Annexe 8 – Décontamination Hospitalière Approfondie

DUREE	DATES	COUTS
7 heures	En cours de planification 2026	A partir de 147e par personne
PUBLIC CONCERNE	PRE REQUIS	INTERVENANTS
Professionnels des établissements de santé chargés d'assurer la mise en œuvre d'une unité de décontamination approfondie hospitalière	Titulaire de l'attestation de formation SSE – Annexe 7	Formateurs SSE du SAMU 28 – CESU 28

OBJECTIFS	• Connaitre les principes de la décontamination approfondie, les moyens de protection NRC mobilisables au niveau de l'établissement de santé • Caractériser les principes de mise en œuvre d'une unité de décontamination fixe et/ou mobile (montage, activation, démontage) et de fonctionnement (moyen de communication, supervision …) • Identifier les fonctions et tâches des personnels soignants et logistiques • Mettre en œuvre les différentes phases d'une décontamination approfondie, en utilisant les moyens nécessaires à sa réalisation • Connaître les modalités d'élimination et/ou de décontamination des objets ou déchets potentiellement contaminés (lieux de stockage, de surveillance, …) • Organiser la rotation des personnels, les modalités de déshabillage des intervenants et assurer leur traçabilité
CONTENU	• Après une partie théorique traitant des situations sanitaires exceptionnelles et des moyens de protection individuels et collectifs et de l'unité de décontamination, mise en pratique lors d'ateliers immersifs des différentes séquences de la décontamination.
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, partage d'expériences, mise en situation et simulation.
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Réalisation des gestes techniques au cours des séquences pratiques • Comportement adapté lors des mises en situation (hiérarchiser sa conduite et effectuer le geste adapté). • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	• Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins • Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU • Instruction du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles • Note technique de cadrage : formation des professionnels de santé aux SSE, DGS, DUS • Note technique de cadrage de décontamination hospitalière, 4 mai 2012, DGS, DUS • Note technique de cadrage : formation des professionnels du système de santé aux SSE, 17 février 2024, DGS • Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins • Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU • Instruction du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles • Note technique de cadrage : formation des professionnels de santé aux SSE, DGS, DUS • Note technique de cadrage de décontamination hospitalière, 4 mai 2012, DGS, DUS • Note technique de cadrage : formation des professionnels du système de santé aux SSE, 17 février 2024, DGS
NOMBRE DE PARTICIPANTS	8 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS AFGSU

DUREE	DATES	COUTS
7 heures	2 février 2026 3 février 2026 4 février 2026 14 septembre 2026	A partir de 147e par personne
PUBLIC CONCERNE	**PRE REQUIS**	**INTERVENANTS**
Formateurs AFGSU exerçant au sein d'un Institut de formation ou d'un CESU	Titulaires des Unités d'Enseignement relatives à l'habilitation à enseigner les soins d'urgence	Enseignants du CESU 28

OBJECTIFS	• Actualiser et maintenir les compétences d'enseignement et de pédagogie acquises lors de la formation de formateur
CONTENU	• Actualisation selon les recommandations scientifiques et médicales • Actualisation selon les recommandations nationales de l'ANCESU • Retour d'expérience • Mises en situation d'enseignement de module AFGSU • Actualités sur les SSE
METHODES PEDAGOGIQUES	Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles, mise en situation et simulation..
MODALITES D'EVALUATION	• Présence à la totalité des séquences (délivrance d'une attestation de présence) • Test pré et post formation
EVALUATION DE LA PRESTATION	Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
REFERENCES REGLEMENTAIRES	Arrêté du 24 avril 2012 relatif au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU)
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

FORMATION DE FORMATEUR AFGSU

DUREE	DATES	COUTS
70 heures en présentiel reparti en 2 séminaires de 5 jours + tutorats + journée d'évaluation	Prochaine session mars et septembre 2027	A partir de 1470e par personne
PUBLIC CONCERNE	**PRE REQUIS**	**INTERVENANTS**
Professionnels de santé tels que définis à la quatrième partie du code de la santé publique, titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et répondant aux critères d'expérience professionnelle suivants : 1° Être formateurs permanents dans un institut de formation préparant à un diplôme en vue de l'exercice d'une profession de santé inscrite à la quatrième partie du code de la santé publique. Ils doivent justifier d'une expérience professionnelle de prise en charge d'urgences vitales dans une structure de médecine d'urgence (SAMU, SMUR et urgences) des établissements de santé autorisés ou dans un service de réanimation, d'anesthésie-réanimation, de surveillance continue post-interventionnelle ou de soins intensifs d'au moins un an, au cours des dix dernières années qui ont précédé la demande d'habilitation. ; ou 2° Être professionnels de santé en exercice, depuis au moins un an, dans une structure de médecine d'urgence (SAMU, SMUR et urgences) des établissements de santé autorisés ou dans un service de réanimation, d'anesthésie-réanimation, où ils ont à prendre en charge des urgences vitales dans le cadre de leur activité professionnelle.	Titulaire de l'AFGSU 2 (ou réactualisation valide) Arrêté du 24 avril 2012 relatif au fonctionnement des Centres d'Enseignements des Soins d'Urgence (CESU)	Enseignants du CESU 28

OBJECTIFS	• Être capable d'enseigner une session complète d'AFGSU 1 ou 2 • Être capable d'adapter son enseignement aux professions exercées par le groupe d'apprenants • Être capable de mettre en œuvre les modalités d'apprentissage par la pédagogie de la découverte • Être capable d'établir un climat favorable à l'apprentissage • Être capable de préparer une séquence pédagogique • Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique • Être capable de gérer un cas concret – une simulation en santé • Être capable d'effectuer un débriefing • Être capable d'animer un groupe d'apprenant en formation initiale ou continue pour adulte • Être capable de gérer la performance des apprenant et de réduire les écarts de performance • Intégrer et transmettre les enjeux de la formation GSU pour la Qualité des Soins et la Gestion des Risques
CONTENU	• UE 1.1 : Pédagogie appliquée aux gestes et soins d'urgence (5 jours) • UE 1.2 : Analyse des pratiques : évaluation appliquée aux gestes et soins d'urgence (3 jours) • UE 1.3 : Pédagogie appliquée à l'enseignement du module risques collectifs (2 jours)

	• Tutorats et suivi pédagogique de la première année
METHODES PEDAGOGIQUES	• Pédagogies transmissive et de découverte • Vidéos pédagogiques • Travaux dirigés individuels et de groupe • Simulation en santé • Échanges de pratiques • Travail personnel de préparation de toutes les séquences pédagogiques des formations GSU 1 + 2 + réactualisation de formation GSU 1 + 2
MODALITES D'EVALUATION	• Assiduité sur les UE 1.1 – 1.2 et 1.3 • Tutorats avec formateur GSU • Journée d'évaluation par responsables CESU • Validité 4 ans (conditionné par 2 réactualisations de formateur et 1 enseignement d'AFGSU)
EVALUATION DE LA PRESTATION	• Questionnaire des attentes des apprenants • Questionnaire d'évaluation de la formation à chaud par les apprenants • Questionnaire d'auto-évaluation de la formation par les formateurs • Questionnaire annuel aux commanditaires et financeurs
REFERENCES REGLEMENTAIRES	Arrêté du 24 avril 2012 relatif au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU)
NOMBRE DE PARTICIPANTS	6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'organisme se réserve le droit d'annuler la session.
INSCRIPTION	Inscription auprès du CESU 28 via le bulletin d'inscription et après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier de Dreux, via votre cadre. Date limite d'inscription : jusque 72h avant dans la limite des places disponibles
ACCESSIBILITE PSH/PMR	Une adaptation de la formation est possible, veuillez nous contacter. Les locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription

-Renvoyer la fiche d'inscription à retrouver en page 12 par courrier ou par mail.
A la suite de votre inscription, une convention sera établie et soumise aux Conditions Générales de Vente.
Chaque stagiaire est soumis, dans le cadre de cette convention, à l'application du Règlement Intérieur de la structure (cf page 15)

Horaires de formation

- L'organisation des repas se fait de manière libre par chaque participant
-Les horaires sont toujours précisés dans la convocation reçue en amont.

Les modalités d'accès

- Pour chaque formation des dates sont fixées. Inscription possible jusqu'à 1 semaine avant le démarrage de la session, dans la limite des places disponibles.
- Les convocations sont adressées environ 2 semaines avant le début de la formation
- Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de l'action de formation
- La feuille de présence est à émarger (matin et/ou après-midi) selon les formations
- Prévenir et justifier toute absence, tout retard ou départ anticipé auprès du formateur et de votre établissement

Adaptation de la formation

Le CH de Dreux est sensible à la question du handicap et favorise l'accueil de tous les publics.
Si le participant est en situation de handicap et sollicite une adaptation pédagogique et/ ou organisationnelle, il convient d'en informer lors de votre inscription
Un référent prendra contact avec vous pour les adaptations à prévoir.

Lieu de formation

Les formations ont lieu au Centre Hospitalier de Dreux, au CESU 28 (plan d'accès à retrouver en page 13 du présent catalogue)
Pour toute question portant sur l'accessibilité de nos locaux et l'accueil des personnes en situation de handicap, contactez le cesu28 (par e-mail cesu28@ch-dreux.fr ou par téléphone 02.37.38.89.99)

Restauration

-Une boutique est à votre disposition dans le Hall de l'hôpital. Un service de restauration rapide (salades, sandwichs, snacks, viennoiseries et boissons) ainsi qu'un espace de détente. La cafétéria est ouverte tous les jours de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi, et de 11h à 18h30 les samedis, dimanches et jours fériés.
-Il y a également à proximité une boulangerie et des offres de restauration rapide (plusieurs enseignes de pizzeria, sandwicherie à entre 300 m et 800 m…)
-Possibilité de se restaurer sur place (mise à disposition de micro-ondes et réfrigérateur…)

Evaluations

- Recueil des connaissances
Les connaissances des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux mêmes questions à l'issue afin d'évaluer leur progression.
- Evaluation de la satisfaction
La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée à l'aide d'un questionnaire individuel portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.

Facturation

Pour les agents extérieurs au CH de DREUX, à l'issue de la formation, un avis des sommes à payer, émis par la Trésorerie Départementale est adressé à l'établissement du stagiaire ou au particulier en cas d'inscription individuelle.

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner complété à : CESU 28 - Tél : 02 37 38 89 99 / cesu28@ch-dreux.fr

PARTICIPANT

NOM DE NAISSANCE : .....
NOM D'USAGE (d'épouse) : .....
PRENOM : .....
PROFESSION : .....
ADRESSE PERSONNELLE : .....
CODE POSTAL : .....VILLE : .....
TEL DOMICILE : ..... TEL PORTABLE : .....
SERVICE : .....TEL SERVICE : .....
MAIL .....

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR (à compléter impérativement)

NOM DE L'ETABLISSEMENT .....
NOM DU RESPONSABLE FORMATION : .....
ADRESSE POSTALE : .....
CODE POSTAL : .....VILLE : .....
TEL SERVICE FORMATION : .....E-MAIL : .....
NUMERO DE SIRET ET CODE APE : .....
NUMERO D'ENGAGEMENT JURIDIQUE : .....

PRISE EN CHARGE

❑ Prise en charge financière employeur au titre de la formation continue avec accord du Directeur (attestation à fournir)
❑ Prise en charge individuelle

Intitulé de la Formation	
Date	
Lieu	
Coût	

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation tardive occasionne de nombreuses difficultés. Dans certains cas, un nombre de stagiaires insuffisant ne permet pas une interaction efficace durant la formation. Vous avez la possibilité de reporter votre inscription sur une session ultérieure prévue au catalogue. Vous pouvez également remplacer un participant par un autre en nous adressant ses coordonnées par mail.
En cas d'annulation tardive, et si vous ne pouvez effectuer de report ni de remplacement, les frais suivants seront appliqués :
50% du montant en cas d'annulation dans les 10 jours avant le début de la formation ;
100% du montant en cas d'annulation moins de 5 jours avant le début de la formation ;
Tout formation démarrée est due en totalité ;
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, le CH de Dreux se réserve le droit d'annuler la session, au plus tard deux semaines avant la date prévue. le CH de Dreux se réserve le droit de reporter la formation ou de remplacer un intervenant si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent

Sauf opposition de votre part, ces données sont informatisées afin de faciliter la gestion et l'organisation des formations. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces informations pourront faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification.

Date :

Signature du participant : Signature du Directeur (si prise en charge employeur) Cachet de l'établissement

PLAN D'ACCES

Venir au Centre Hospitalier de Dreux

QR Code pour accéder à « Google Maps »

EN BUS
L'hôpital de Dreux est desservi par les bus du réseau Linéad. Il dispose de deux arrêts de bus, dont un situé dans l'enceinte de l'établissement au niveau du hall d'accueil pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement à l'hôpital.
Découvrez les horaires de passage et le plan des lignes en cliquant sur les liens suivants :
Ligne 1 (du lundi au samedi)
Ligne 5 (du lundi au samedi)
Ligne 3D (le dimanche)

EN TRAIN
L'hôpital de Dreux est à seulement 15 minutes à pied de la gare SNCF ou 10 minutes par le bus.
La gare de Dreux est desservie par le réseau Transilien sur la ligne Paris-Montparnasse-Vaugirard - Granville ou Argentan (liaisons directes tous les jours) et la ligne N du TER
Compter 1 heure pour venir en train.

EN VOITURE
Depuis Paris et Alençon, prendre la N12
Depuis Chartres et Evreux, emprunter la D154
Chartres : 35 minutes
Paris : 45 minutes
Rouen : 1h20
Le Mans : 1h45
Caen : 2h
Orléans : 2h

Accès aux parking
Deux parkings réservés pour les visiteurs se trouvent à l'entrée du centre hospitalier. Ils permettent d'accéder ensuite à pieds aux différents bâtiments. Une place de stationnement est réservée aux personnes à mobilité réduite devant le bâtiment du CESU 28

Trouver les salles de formation du CESU 28

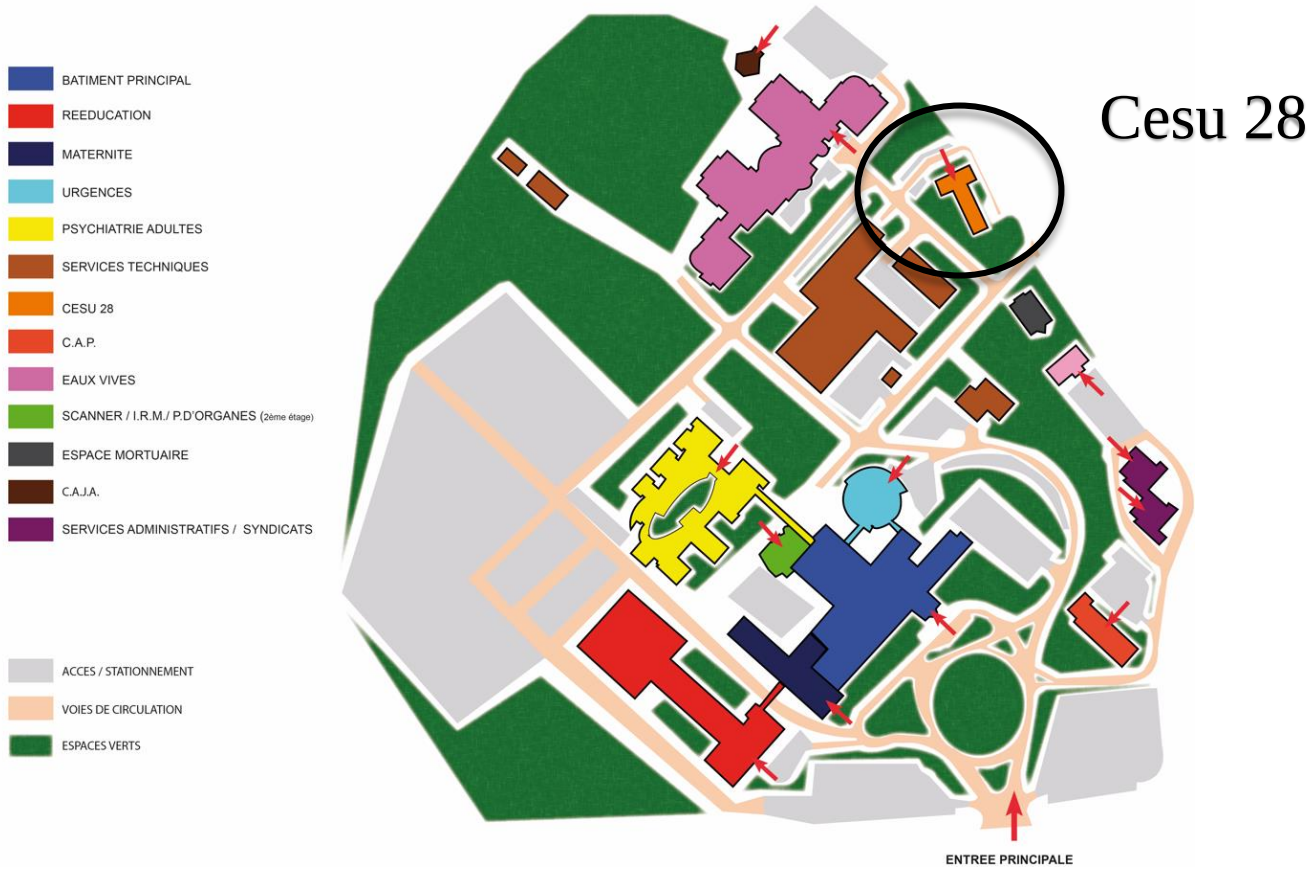

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES SOINS D'URGENCE

Le règlement intérieur s'applique à tout stagiaire inscrit à une formation dispensée au sein du CESU 28, et ce pour toute la durée de la formation suivie.
Il est affiché à l'entrée du CESU et dans les salles de cours.

Article 1 : Obligations du stagiaire

- Les stagiaires sont tenus de se présenter dans une tenue propre et adaptée (notamment concernant les mises en situations et les formations pratiques) ainsi que d'avoir une attitude correcte à l'égard de toute personne présente au sein du CESU.
- Chaque stagiaire a l'obligation de garder en bon état le matériel qui lui est confié lors des formations et de l'utiliser selon l'usage qui lui est destiné.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte du Centre Hospitalier et plus particulièrement au sein du CESU. Un lieu dédié est prévu à l'extérieur du bâtiment.
- L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées ou drogues dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit au stagiaire de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation
- Sauf accord du formateur, il est interdit de prendre des photos, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formations y compris la diffusion sur les réseaux sociaux. Un système d'enregistrement vidéo a but pédagogique est activé uniquement pendant les heures ouvrables et les données sont stockées 48h. une information est disponible à l'entrée du CESU.
- Le CESU se réserve le droit de refuser toute personne se présentant en formation avec un comportement pouvant perturber le bon déroulé de la formation. Si l'accueil du participant est rendu impossible, il lui sera fait état des causes ainsi qu'une remontée d'information auprès du Cadre, du bureau de formation continue et le cas échéant, auprès de l'employeur.

Article 2 : Horaires – Pause- Restauration

- Chaque formateur organise sa formation selon la progression pédagogique du groupe d'apprenants. Une pause est organisée le matin et une l'après-midi. Vous disposez d'une salle de détente accessible uniquement lors des pauses avec différentes boissons chaudes et froides ainsi que de gâteaux secs à discrétion. Afin de réduire l'empreinte environnementale, vous disposez de vaisselle réutilisable, à réintégrer propre à la fin des pauses.
- Pour la pause méridienne, vous disposez d'un système de restauration type self sur le CH, les modalités d'accès vous seront données par le formateur. Vous avez aussi la possibilité de vous restaurer via une cafeteria située à l'entrée du CH. Cette pause est d'une durée d'une heure maximum. Sauf autorisation, il est interdit de manger ou boire dans les salles de cours. Vous pouvez prendre votre repas en salle de pause, un réfrigérateur et un micro-ondes sont à votre disposition.
  Merci de laisser les lieux propres et de ne pas y entreposer vos déchets.

Article 3 : En cas d'incendie - Accident

- Le numéro de la sécurité incendie est le 18. Quittez le bâtiment et regroupez-vous-en haut du parking au point de rassemblement. Suivez les consignes qui vous seront données
- Le stagiaire victime d'un accident (même léger) survenu à l'occasion ou en cours de formation doit avertir immédiatement le formateur ainsi que le responsable de l'organisme de formation ou ses représentants. Il se trouve dans la position de salarié en congé de formation, et à ce titre, il est couvert contre les risques d'accidents de travail et de trajet conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Absences – retards

Le formateur se réserve le droit de ne pas accepter le stagiaire en cas de retard et devra faire remonter les informations auprès du secrétariat du CESU et du Bureau formation continue du CH
En cas d'absence, le stagiaire ne sera pas accepté sur les journées suivantes de formation. La présence à l'intégralité de la formation est un des critères de validation de formation.
En cas de groupe réduit à moins de 6 participants, la formation pourra être annulée.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons une agréable formation

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article I : Désignation
Le Centre Hospitalier de Dreux, ci-après désigné « CH DE DREUX », est un organisme de formation situé au 44 avenue Kennedy 28100 Dreux, avec le n° d'activité de formation n° 24280146728.

Article 2 : Objet
Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) fixent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le CH DE DREUX. Toute prestation de formation commandée au CH DE DREUX emporte l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV. Le CH DE DREUX se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment et le cas échéant, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande de l'acheteur.

Article 3 : Inscription et attestations
Seuls les devis ou contrats dûment renseignés, datés et retournés au CH DE DREUX tiennent lieu d'inscription. A l'issue de la formation, une attestation conformément au référentiel de formation est établie.

Article 4 : Organisation des Formations
Les modalités d'organisation des formations dispensées par le CH DE DREUX sont définies par voie de convention signé entre le CH DE DREUX et l'acheteur.

Article 5 : Dispositions financières
Le prix des prestations de formation est indiqué en euros TTC. L'acheteur procède, au choix, au paiement de la somme par chèque à l'ordre du Trésor Public (CH DE DREUX) qu'il remet au secrétariat du CESU28 lors du retour de la convention de formation, ou, il procède au paiement de la somme auprès du comptable public du CH DE DREUX, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis de somme à payer. En cas de dépassement du délai de paiement, l'acheteur est redevable d'intérêts moratoires.
Tout désistement ou abandon en cours de formation fait l'objet d'un paiement intégral.
L'annulation tardive occasionne de nombreuses difficultés. Dans certains cas, un nombre de stagiaires insuffisant ne permet pas une interaction efficace durant la formation. Vous avez la possibilité de reporter votre inscription sur une session ultérieure prévue au catalogue. Vous pouvez également procéder à un remplacement du participant en communiquant par écrit par mail les coordonnées du nouveau participant.
En cas d'annulation tardive, et si vous ne pouvez effectuer de report ni de remplacement, les frais suivants seront appliqués :
50% du montant en cas d'annulation dans les 10 jours avant le début de la formation ;
100% du montant en cas d'annulation moins de 5 jours avant le début de la formation ;
Tout formation démarrée est due en totalité ;
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, le CH de Dreux se réserve le droit d'annuler la session, au plus tard deux semaines avant la date prévue. le CH DE DREUX se réserve le droit de reporter la formation ou de remplacer un intervenant si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent

Article 6 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur
Le contenu des formations dispensées au CH DE DREUX est la propriété de l'auteur de la formation et du CH DE DREUX. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite. Ainsi, l'acheteur s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents sans l'accord exprès de son auteur et du CH DE DREUX.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel
Les données à caractère personnel collectées et traitées par le CH DE DREUX sont nécessaires au traitement de l'inscription des apprenants. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel modifiée par l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n°2018 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les apprenants disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles et d'opposition pour motif légitime au traitement de ces données, qu'ils peuvent exercer auprès du Délégué à la Protection des Données du CH DE DREUX.

Article 8 : Satisfaction et réclamations
Toute réclamation doit être adressée au responsable du CH DE DREUX à l'adresse e-mail suivante : cesu28@ch-dreux.fr.

Article 9 : Droit applicable et règlement des litiges
Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. Tout différend survenu entre le CH DE DREUX et l'acheteur fera l'objet d'une tentative de résolution amiable. Si cette dernière reste infructueuse, le litige sera porté devant le tribunal administratif.

Version 1 à février 2025

LES FORMATIONS DISPENSEES PAR LE CH DE DREUX EN CHIFFRES

POUR LE CESU 28, CHIFFRES CLES 2024

1402 formés

22 Formateurs et intervenants

24 552 heures de formations dispensées

97.22 % de satisfaction globale en 2025

RECUEIL, PRISE EN COMPTE, TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Si vous avez des réclamations à formuler, vous pouvez le faire à l'aide du formulaire « réclamation » que vous trouverez sur le site internet du CH de Dreux mais également en page 19 du présent catalogue.

Vous pouvez nous adresser ce document au secrétariat du CESU 28 : cesu28@ch-dreux.fr. Nous ne manquerons pas de donner suite à votre demande. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Le formulaire de réclamation est un outil d'axe d'amélioration qui rentre dans notre démarche qualité. La confidentialité des informations apportées est respectée à toutes les étapes de la démarche

QU'EST-CE QU'UNE RECLAMATION ?

Une réclamation est une déclaration actant le mécontentement d'un client (apprenant, professionnel, intervenant). Elle consiste à faire respecter un droit. Cette réclamation est écrite.
Ce n'est pas une demande de service, de prestation, d'information ou de clarification ni un avis.
Les motifs susceptibles de générer une réclamation peuvent porter tout autant sur la prestation de formation, que sur l'ensemble des éléments afférents (contenu, organisation, méthode, outil…).

INTERET DE LA RECLAMATION

Avoir connaissance de la situation rencontrée par les apprenants, les intervenants extérieurs, les financeurs.
Corriger les non-conformités et améliorer les pratiques.
Sensibiliser les personnes.
Anticiper les risques.

DECLARATION

Comment ?
En téléchargeant la fiche de réclamation disponible sur le site internet du CH de Dreux

RECEPTION ET TRAITEMENT DE LA RECLAMATION

Dès réception de la réclamation, le CESU 28 envoie un accusé réception.
A minima, 15 jours après l'envoi de l'accusé de réception, la réclamation sera traitée. Le réclamant recevra une réponse appropriée. L'analyse des réclamations, de leur impact, des traitements sera faite par les équipes du CH de Dreux et plus particulièrement par le CESU 28.

CENTRE HOSPITALIER V. JOUSSELIN

44 avenue du Président Kennedy – 28100 Dreux

Dans le cadre de la démarche qualité au Centre Hospitalier de Dreux, nous mettons à votre disposition cette fiche de réclamation. Vous souhaitez formuler une réclamation auprès de notre organisme et nous sommes à votre entière écoute. Pour cela, veuillez renseigner le formulaire ci-dessous le plus précisément possible afin de vous apporter une réponse adaptée et efficace à votre réclamation. **Merci de la renvoyer par mail à l'adresse cesu28@ch-dreux.fr**

N.B : « Une réclamation consiste en une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit ». Ainsi, une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification, ou une demande d'avis, n'est pas une réclamation.

FICHE DE RECLAMATION

NOM : ..... Prénom : .....
Métier :

.....
Adresse mail de contact : ..... @ .....
Intitulée de la formation suivie :

.....
Date de la session :

.....

Etes-vous ? :
❑ Client
❑ Stagiaire
❑ Autre à préciser : .....
.....

OBJET DE LA RECLAMATION :

❑ Accueil
❑ Traitement du dossier administratif
❑ Déroulement de la formation
❑ Outils de formation
❑ Intervenants

❑ Autre à préciser :
.....
.....
.....

Votre requête sera traitée dans les meilleurs délais et une réponse vous sera communiquée prochainement.

REPONSE APPORTEE

Date : ___/___/___
.....
.....

Partie réservée au service CESU
Fiche reçue le : ..... Saisie dans le tableau de suivi ❑
Réponse apportée le : ..... Saisie dans le tableau de suivi ❑

GRILLE TARIFAIRE

Tarif en vigueur à février 2025

FORMATION	COUT TTC A PARTIR DE
GSU 1	294 €
GSU 2	441 €
RECUCLAGE GSU 1	147 €
RECYCLAGE GSU 2	147 €
SSE 5	147 €
SSE 7	147 €
SSE 8	147 €
NOUVEAUX GESTES AMBULANCIERS	441 €
ARRET CARDIAQUE ET CHARRIOT D'URGENCE	147 €
SSE 1+2	147 €
FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS AFGSU	147 €
FORMATION DE FORMATEURS AFGSU	1470 €

Pour toute précision, merci de contacter le CESU 28 : cesu28@ch-dreux.fr

CALENDRIER DES FORMATIONS

Merci de contacter par e-mail le CESU 28 pour information complémentaire : cesu28@ch-dreux.fr

FORMATION	**DATES PREVISIONNELLES 2025**
GSU 1	Merci de contacter le 02.37.38.89.99
GSU 2	Merci de contacter le 02.37.38.89.99
RECUCLAGE GSU 1	Merci de contacter le 02.37.38.89.99
RECYCLAGE GSU 2	Merci de contacter le 02.37.38.89.99
SSE 5	Merci de contacter le 02.37.38.89.99
SSE 7	Merci de contacter le 02.37.38.89.99
SSE 8	Merci de contacter le 02.37.38.89.99
NOUVEAUX GESTES AMBULANCIERS	Merci de contacter le 02.37.38.89.99

CONTACTS

Notre site internet

https://www.ch-dreux.fr (rubrique « professionnels » puis « formation »)

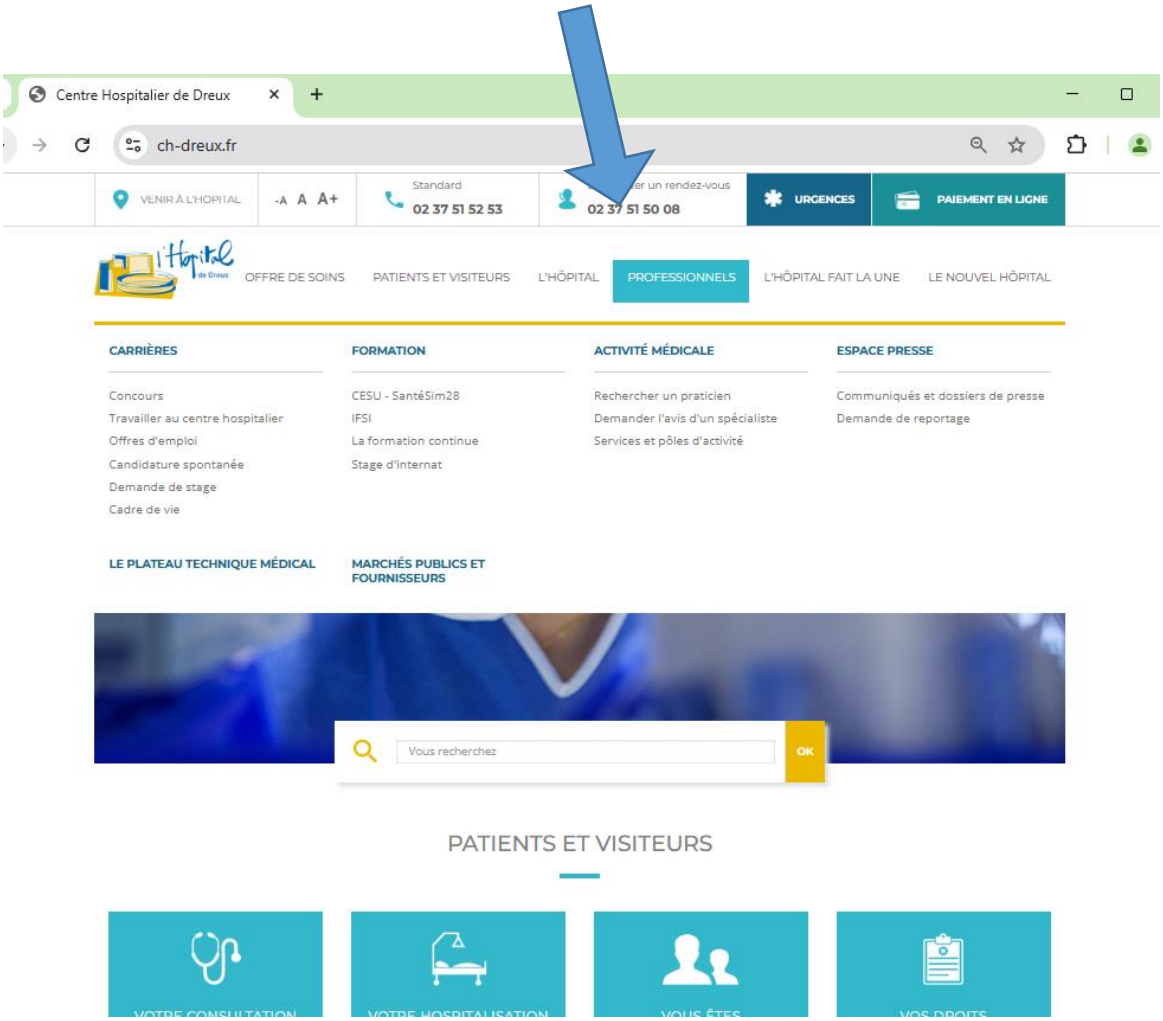

Vos correspondants administratifs

CESU 28
Mme Sylvie LEPAGE
Secrétaire
Tél. 02.37.38.89.99
cesu28@ch-dreux.fr

DRH-service formation
Mme Elmas SONMEZ
Responsable des Ressources Humaines
Tél.02.37.51.76.94
formation@ch-dreux.fr